

Délibération n° 2022 – VI - 004

PAPI Isère Amont - Procès-Verbal de remise d'ouvrages achevés

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Représenté par J. Polat en visio
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Représenté par M. Kholy en visio
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	-
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent visio
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Georges Déru : Payeur départemental
Marie Breuil : Grenoble Alpes Métropole

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Cédric Rose, responsable UT Voironnais / Mathieu Grenier, Responsable UT Romanche et Drac / Lucille Delacour, Technicienne de rivière / Cécile Albano, responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres ce qui suit.

L'opération Isère Amont, porté par le SYMBHI, a pour objet la protection des personnes et des biens des zones urbaines contre les crues de l'Isère entre Grenoble et Pontcharra, la restauration environnementale de la rivière et de ses annexes et le développement des loisirs récréatifs sur les berges.

Dans le cadre de cette opération, le SYMBHI réalise des champs d'inondation contrôlés (CIC) pour délester l'Isère en crue, à partir de la crue trentennale (Q30) jusqu'à la crue bi-centennale de l'Isère (Q200).

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens présents dans les CIC jusqu'à la cote de la crue bi-centennale de l'Isère, des travaux de protection « rapprochées » des habitations situées dans ont été réalisés. C'est le cas au hameau « Les Iles » sur la commune de La Buissière situé dans le CIC de « La Buissière – Sainte Marie d'Alloix ».

Ces aménagements ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les propriétaires du hameau.

Les travaux ont été réalisés en 2021/2022, et ont été réceptionnés en avril 2022.

Ils font aujourd'hui l'objet d'un procès-verbal de remise d'ouvrages achevés entre le propriétaire Mme Courier et le Symbhi.

Par ailleurs, les CIC de « La Buissière – Sainte Marie d'Alloix » et du « Touvet – La Terrasse » ont la particularité d'être alimentés au travers des ouvrages hydrauliques permettant le franchissement de l'autoroute A41S, respectivement aux PR n° 32.100 et n° 24.700.

Ces ouvrages ont été réalisés en 2019/2020 et sont aujourd'hui achevés.

Les conditions de gestion et d'entretien ultérieur des deux ouvrages hydrauliques ont été définis entre le SYMBHI et AREA dans le cadre de la convention n° 90.18.963.

Le procès-verbal a pour objet de remettre ces ouvrages à AREA et de définir précisément les limites d'intervention entre les ouvrages remis et les éléments restant dans le domaine du SYMBHI.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver les procès-verbaux de remise d'ouvrages achevés ci annexés, et d'autoriser le Président à les signer.

Fait à Grenoble, le 30 septembre 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk